



MÉMO AUX RESPONSABLES DU REGROUPEMENT CÉGEP

Bonjour à toutes et à tous !

Le Conseil du trésor nous place au rangement 22

Lors de la rencontre sur les relativités salariales du 11 février, le Conseil du trésor a déposé, entre autres, son évaluation de la catégorie des enseignantes et des enseignants de cégep. Cette évaluation nous place maintenant au rangement 22. Les différents messages envoyés au Conseil du trésor ainsi que la mobilisation des membres ont certainement permis cette avancée significative dans nos pourparlers. Bien que cela ne soit pas à notre entière satisfaction, le Conseil du trésor a tenu compte de notre travail au sein des départements et des comités de programme. Toutefois, il nous reste encore à le convaincre du niveau de complexité et d'autonomie, propre à l'enseignement supérieur, que représentent toutes les activités d'enseignement au cégep. Nous croyons qu'une réelle reconnaissance doit nécessairement avoir un effet sur le rangement final.

Nous vous informons également que lors de la rencontre politique du 4 février, le Conseil du trésor était ouvert à mener des travaux sur la reconnaissance dans l'échelle salariale des diplômés de maîtrise et de doctorat.

L'opération dérangement 21 est donc terminée. La mobilisation a porté fruit!

Vous trouvez ici un Bloc-Notes pour diffusion à vos membres :
(http://www.fneeq.qc.ca/fr/cegep/dossiers/Bloc-notes/Numero-bloc-notes/2014-02-12-Bloc-Notes_14-Derangement-21-mob-a-porte-fruit.pdf)

Enfin, nous sommes à préparer les documents sur l'évaluation des catégories d'emploi dans le cadre des travaux de relativité tel que prévus dans le plan d'action adopté au regroupement des 30 et 31 janvier. Un autre Bloc-Notes accompagnera le tout.

Syndicalement,

Nicole Lefebvre

Déléguée à la coordination du regroupement cégep